

(ou)

Date de prise d'effet : 8 février 2021

Date d'expiration : 8 février 2022

Madame,
Monsieur,

Vous vous êtes investi corps et âme dans votre entreprise, et nous le comprenons bien. Il vous faut donc une police d'assurance flexible, qui répond à vos besoins et qui inclut diverses options pour assurer votre tranquillité d'esprit. Ça aussi, nous le comprenons bien!

C'est pourquoi nous avons conçu une solution d'assurance expressément pour les petites entreprises, qui offre la protection nécessaire pour protéger le fruit de votre dur labeur.

La présente cotation est établie conformément aux renseignements que vous avez fournis à la date de la présente cotation. Toutes modifications ou nouveaux renseignements peuvent influencer sur votre admissibilité, l'assurance accordée et la prime proposée aux présentes.

Q00265201

Pour en savoir plus, communiquez avec nous à :
Assurances Saguenay inc.

418.699.1100

Une police, et plus encore



Grâce à nos **options de paiement flexibles**, vous pouvez payer votre prime d'assurance en un paiement unique, en versements mensuels ou en plusieurs paiements échelonnés, au moyen de divers modes de paiement, même par carte de crédit!



Notre **service d'indemnisation en tout temps** facilite le processus de règlement des sinistres et vous évite un stress inutile à un moment où vous avez besoin d'aide.



Grâce à l'**Assistance en cas de traumatisme**¹, vous et vos employés pourrez profiter jour et nuit de services de consultation confidentielle pour vous aider à composer avec les effets émotionnels d'un sinistre.



L'**Assistance Gestion du risque**^{MC2} vous donne accès à nos spécialistes en prévention, qui répondront à vos questions et vous fourniront des conseils de prévention dans divers domaines liés aux biens, à l'automobile et à la responsabilité civile.



L'**assurance des frais juridiques**³ couvre, jusqu'à concurrence de 50 000 \$, les frais juridiques relatifs à la défense juridique, à la protection des licences ou des permis d'exploitation, aux conflits de travail, à la protection fiscale, aux différends contractuels et au recouvrement de dettes. Elle comprend aussi un accès à des consultations juridiques par téléphone illimitées.



Les **extensions de garantie visant toutes les situations** constituent une protection supplémentaire pour vos biens à concurrence d'un montant global de 500 000 \$. Ce montant de garantie peut être utilisé pour une ou plusieurs des extensions en question.



L'**assurance des cyberrisques** comprend à titre gracieux un accès au service CyberScout, qui vous donne des mesures à mettre en place en amont pour vous protéger contre les cyberrisques, ainsi qu'une aide en aval en cas d'une atteinte liée à la protection des renseignements personnels.

Northbridge Assurance*

Nous sommes réputés pour nos solutions novatrices en matière d'assurance des entreprises et des risques spéciaux adaptées aux besoins de nos clients. Nous travaillons en étroite collaboration avec nos courtiers partenaires afin de proposer des solutions personnalisées et un service à la clientèle de qualité supérieure.

Pour en savoir plus sur Northbridge Assurance, visitez le www.nbins.com.

^{MD} et ^{MC} Marques de commerce de la Corporation financière Northbridge (« Northbridge »). Utilisées sous licence de Northbridge.

*Votre police Northbridge Assurance est souscrite par la Société d'assurance générale Northbridge.

¹ Le service Assistance en cas de traumatisme est fourni par les programmes d'aide aux employés de Services à la famille (PAESF). | ² Les services fournis visent

à améliorer vos pratiques en matière de sécurité, de conformité et de gestion du risque. | ³ L'assurance des frais juridiques est souscrite par DAS Protection juridique.

⁴ Des conditions et des exclusions s'appliquent.

[Formulaire CC0001F01]



Biens et Responsabilité

Points saillants des garanties

Biens

Renseignements des garanties pour la situation

(Franchise minimale de 1 000 \$ — les franchises varient selon la garantie)

Biens meubles des entreprises

Avenant relatif au bris d'équipement

Revenu de l'entreprise

Montant de garantie

10 000 \$

Incluse

Pertes réelles subies

Renseignements des garanties pour les situations additionnelles

Revenu de l'entreprise

Avenant Tremblements de terre

Garantie des inondations

Refoulement d'égout

Avenant de limitation - Franchise applicable aux dégâts

Montant de garantie

-

Incluse

Incluse

Incluse

-

Franchise

24 heures

5%

10 000 \$

2 500 \$

2 500 \$

d'eau

Avenant relatif au bris d'équipement

Matériel de diagnostic

(S'applique seulement aux situations/bâtiments pour

lesquels l'avenant Bris d'équipement ou Bris

d'équipement y compris l'équipement de production est sélectionné.)

250 000 \$

1 000 \$ / 24 heures

-

EXTENSIONS ET AVENANTS ADDITIONNELS EN BIENS

Extensions de garantie visant toutes les situations

Perte réelle subie - Période d'indemnisation de 12 mois

Montant de garantie

500 000 \$

-

Franchise

Consultez le formulaire

-

Vol

Détournements

Argent et valeurs

Faux en signature et contrefaçon

Contrefaçon de mandats ou de billets de banque

Contrefaçon de cartes de crédit

Fraude informatique, fraude lors du transfert de fonds et fraude liée aux

systèmes téléphoniques

Piratage psychologique

Faux prétexte

Montant de garantie

10 000 \$

10 000 \$

10 000 \$

10 000 \$

10 000 \$

10 000 \$

10 000 \$

2 500 \$

10 000 \$

Franchise

1 000 \$

1 000 \$

1 000 \$

1 000 \$

1 000 \$

1 000 \$

1 000 \$

1 000 \$

1 000 \$



Responsabilité civile

	Montant de garantie	Franchise
Responsabilité civile des entreprises (sur la base de la survenance des dommages)		
Montant par sinistre	2 000 000 \$	
- Franchise pour les dommages matériels		1 000 \$
Préjudice personnel et préjudice imputable à la publicité	2 000 000 \$	-
Montant global pour le risque Produits/Après travaux	2 000 000 \$	-
Montant global général	5 000 000 \$	-
Extensions et avenants:	Montant de garantie	Franchise
Extension de garantie - Responsabilité patronale liée au dommage corporel	Incluse	Consultez le formulaire
Indemnisation volontaire	-	-
BASE DE TARIFICATION		
Description des activités	Base	Montant
Déménagement de particuliers	Ventes au Canada	100 000 \$ (CAD)

Responsabilité civile — Automobile des non-proprétaires

	Montant de garantie	Franchise
Assurance automobile des non-proprétaires (F.P.Q. N° 6)	2 000 000 \$	-
Extensions et avenants	Montant de garantie	Franchise
Responsabilité civile du fait de dommages à des véhicules loués et/ou utilisés en vertu de contrats (FAQ N° 6-94)	75 000 \$	1 000 \$

Cyberrisques

	Date de rétroactivité	Montant de garantie	Franchise
Montant global de l'Assurance des cyberrisques		50 000 \$	-
Garanties visant les pertes subies par l'Assuré			
Frais pour répondre à un incident		50 000 \$	1 000 \$
Frais pour le recouvrement des données		50 000 \$	1 000 \$
Frais d'extorsion liés au commerce électronique		5 000 \$	Quote-part de 20%
Interruption des activités		50 000 \$	24 heures
Garanties visant la responsabilité civile			
Responsabilité civile liée à la sécurité du réseau et à la protection des renseignements personnels	8 février 2021	50 000 \$	-
Responsabilité civile liée aux médias sur Internet	8 février 2021	50 000 \$	-
Frais liés aux procédures réglementaires	8 février 2021	50 000 \$	-



Véhicule

Points saillants des garanties

Automobile des propriétaires - Tableau des garanties

Véhicule 01

Année	Marque, modèle et type de carrosserie	N.I.V.	Cylindres ou cylindrée	Prix courant à l'état neuf
2015	HINO MODELE 338, 2AYNV8JV4F3S17948	2AYNV8JV4F3S17948		130 000 \$
Class 46F	Description Meubles, fabricants et distributeurs, Déménageurs	Dossier de conduite 00		

Garanties

Les risques couverts par le contrat d'assurance sont ceux pour lesquels un **montant d'assurance**, une **prime d'assurance** est écrit au tableau ci-dessous. Ils sont couverts aux conditions énoncées dans le contrat d'assurance.

	Montant de garantie	Franchise	Prime
RESPONSABILITÉ CIVILE	2 000 000 \$	-	
Dommages matériels ou dommages corporels causés à d'autres personnes	-	-	
DOMMAGES AUX VÉHICULES ASSURÉS			
Tous risques	-	5 000 \$	
AVENANTS			
FAQ 23a Préavis au créancier	-	-	
FAQ 34 Assurance de personnes	10 000 \$	-	



Sommaire des garanties — Une couverture d'assurance multirisques pour votre entreprise

Ensemble de la police

Clause de résiliation de 30 jours	Comprise
Franchise unique	

Biens

Règle proportionnelle:	
-Biens meubles des entreprises	Montant déclaré si la Déclaration des existences est signée, sinon 90%

Extensions de garantie

Extensions de garantie visant toutes les situations	500 000 \$
<ul style="list-style-type: none"> - Comptes clients - Documents de valeur - Restauration limitée des données électroniques - Panne affectant le matériel, les données et les supports informatiques - Biens personnels (y compris ceux des travailleurs bénévoles) - Objets d'art - Dommages indirects - Équipement sur les lieux - Dommages indirects - Interruption hors des lieux - Assurance des parties privatives - Répartition - Partie privative - Garantie éventuelle - Période de pointe - Étiquettes et marques de commerce - Dommages au bâtiment par le vol - Frais des services d'incendie - Frais de remplissage d'un système d'extinction d'incendie automatique - Frais supplémentaires/Frais d'accélération - Frais professionnels - Routes, trottoirs, stationnements - Biens à l'extérieur - Plantes, pelouses, fleurs, arbres ou arbustes en croissance en plein air - Enlèvement des déblais - Enlèvement des déblais poussés par une tempête de vent - Fin de bail - Charges locatives supplémentaires - Remplacement des clés et des serrures - Ajustement pour critères écologiques 	

Assurances Saguenay inc.

Bâtiments nouvellement acquis ou construits ou Biens meubles des entreprises nouvellement acquis	1 500 000 \$
Biens hors des lieux incluant les biens en exposition	25 000 \$

Biens (suite)

Biens en cours de transport	25 000 \$ Canada et É.-U.; Enlèvement des déblais = 25 % du montant de garantie pour les Biens en cours de transport; Partout au monde = 10 000 \$; Nettoyage des polluants = 10 % du montant de garantie pour les Biens en cours de transport;
Risques d'installation	25 000 \$
Frais liés au vol d'identité	50 000 \$
Conséquences des dispositions légales visant la construction	
Protection contre l'inflation	
Marchandises faisant l'objet d'un avis émis par une autorité en matière de santé publique	Comprise
Nettoyage et enlèvement des polluants	50 000 \$
Biens des locataires, des clients enregistrés d'un hôtel ou appartement, ou des membres, invités et résidents d'établissements de soins de santé	1 000 \$ par sinistre/ 5 000 \$ par période d'assurance/ 1 000 \$ par sinistre/ 5 000 \$ par période d'assurance
Fourrures, vêtements de fourrure et bijoux	5 000 \$
Plan de paiements différés (marchandises)	25 000 \$
Frais de retrait de produits du marché	25 000 \$
Récompense	10 000 \$
Frais de récupération	50 000 \$
Protection des biens	À concurrence de 30 jours
Autorisation de procéder à des réparations	50 000 \$
Ajout d'une disposition : Biens composant un ensemble - Éléments composant un tout	Comprise
Erreurs et omissions involontaires portant sur la description	1 500 000 \$
Confiscation ou saisie de biens meubles des entreprises	50 000 \$
Paiements liés à une extorsion	10 000 \$
Responsabilité liée aux appareils de levage	50 000 \$

◀ Signifie que des changements ont été apportés à notre police de base.



Biens (suite)

Abandon volontaire	10 000 \$
--------------------	-----------

Bris d'équipement

Garantie étendue pour les appareils sous pression, y compris : (S'applique seulement aux situations/bâtiments pour lesquels l'avenant Bris d'équipement ou Bris d'équipement y compris l'équipement de production est sélectionné)

Matériel de diagnostic - avec une valeur à neuf à concurrence de 250 000 \$	Comprise
Contamination à l'ammoniac	250 000 \$
Dommages causés par l'eau	250 000 \$
Matière dangereuse	250 000 \$
Champignons et spores	250 000 \$

Pertes d'exploitation

Période d'indemnisation de 12 mois	
Extensions de garantie	
Perte de revenu de l'entreprise, Biens en cours de transport	5 000 \$
Perte de revenu de l'entreprise aux situations nouvellement acquises	250 000 \$
Perte de revenu - Risques de carence y compris les redevances	50 000 \$ Canada et partie continentale des É.-U., 25 000 \$ partout au monde
Honoraires des comptables	25 000 \$
Installations extérieures d'énergie ou de télécommunications	25 000 \$
Non-propriétaires des installations extérieures d'énergie ou de télécommunications	25 000 \$
Perte de revenu liée à des dispositions légales	Comprise
Amendes, dommages-intérêts ou pénalités pour rupture de contrat	25 000 \$
Amélioration de la garantie Accès aux lieux d'entrée et de sortie - interdiction d'accès par les autorités civiles	30 jours max
Frais liés à une évacuation d'urgence	10 000 \$
Publicité négative	10 000 \$
Rappel de produits	10 000 \$
Taux hypothécaire garanti	10 000 \$
Frais liés à la résiliation de baux par des locataires	10 000 \$
Erreurs et omissions involontaires portant sur la description	500 000 \$

Vol

Extensions de garantie	
Frais professionnels	10 000 \$
Extension de garantie	5 000 \$
Détournements à l'égard d'un tiers	

Responsabilité civile des entreprises

Assurance basée sur la survenance des dommages. Des montants de garantie de 1, 2 et 5 millions de dollars sont disponibles, sous réserve des sous-limites suivantes. Les caractéristiques standards comprennent

Responsabilité locative	500 000 \$
Frais médicaux	25 000 \$
Responsabilité civile relative aux avantages sociaux	1 000 000 \$ montant par sinistre/ 1 000 000 \$ montant global
Responsabilité touchant les champignons et les spores	250 000 \$
Responsabilité patronale contingente	
Responsabilité contractuelle	
Dommage découlant d'un acte médical occasionnel	
Couverture automatique des filiales nouvellement acquises (déclaration dans les 90 jours)	
Individualité de la garantie - Recours entre coassurés	
Dommage matériel formule étendue	
Assurés supplémentaires - Employés, « travailleurs bénévoles » et propriétaires d'une partie privative (copropriété)	
Garantie globale pour les assurés supplémentaires (requis contractuellement)	

Responsabilité civile - Automobile des non-propriétaires

Assurance automobile des non-propriétaires (F.P.Q. N° 6)	
Responsabilité civile du fait de dommages à des véhicules loués et/ou utilisés en vertu de contrats (FAQ N° 6-94)	75 000 \$
Avenant de responsabilité assumée par contrat (FAQ N° 6-96)	
Exclusion de la location de longue durée (FAQ N° 6-99)	

Assurance Automobile

Formulaire de police d'assurance automobile du Québec (FPQ No. 1) Formulaire des propriétaires
--

◀ Signifie que des changements ont été apportés à notre police de base.

Plan de paiement mensuel par débits préautorisés

Comment fonctionne le plan de paiement mensuel?

- Des versements mensuels égaux sont prélevés automatiquement pendant toute la durée du contrat*.
- Le premier prélèvement s'effectue durant le mois de la prise d'effet de la police.
- Le dernier prélèvement se fait un mois avant le mois d'expiration de la police.
- Un nouvel avis de facturation vous est fourni lors de tout changement au calendrier des versements.
- Vous recevrez une nouvelle version des modalités de votre *Accord de débits préautorisés* chaque fois que des changements sont apportés aux renseignements sur votre compte bancaire.

Comment adhérer au plan de paiement mensuel?

1. Remplissez, signez et détachez le formulaire d'autorisation ci-dessous.
2. Joignez un spécimen de chèque.
3. Retournez le tout à votre courtier.

Pour contacter le service de la facturation : composez le 1.855.568.6633 ou envoyez un courriel à facturation@nbfc.com

Formulaire d'autorisation

Nom de l'entreprise immatriculée de l'assuré : _____

Numéro de soumission : _____

Adresse : _____

Ville : _____ Province : _____

Institution financière : _____

Adresse de la succursale : _____

Ville : _____ Province : _____

N° de l'Institution financière : _____

N° de succursale : _____ N° de compte : _____

Nom(s) du (des) payeur(s) : (1) _____ (2) _____

Signature(s) : (1) _____ (2) _____

Date : (1) _____ (2) _____

Important : S'il s'agit d'un compte conjoint, la signature de chaque payeur est nécessaire si plus d'une signature est requise sur les chèques tirés sur le compte.

En fournissant les renseignements ci-dessus et en apposant ma signature ci-dessous, j'autorise, en tant que titulaire du compte, la Société d'assurance générale Northbridge, à porter le montant de mes primes d'assurance (y compris tous frais de gestion et toutes taxes) au débit du compte indiqué ci-dessus, conformément aux modalités ci-jointes.

SIGNATURE (1)

SIGNATURE (2)

DATE



Accord de débits préautorisés - modalités

Dans le présent accord, le mot « compagnie » désigne la Société d'assurance générale Northbridge.

1. Dans le présent accord, les mots « je », « me » et « mon » se rapportent à chaque titulaire du compte qui appose sa signature.
2. Je consens à participer au présent plan de paiement par débits préautorisés et j'autorise la compagnie à effectuer des prélèvements (« débits préautorisés ») sous forme écrite, électronique ou sous toute autre forme dans mon compte dont le numéro est indiqué sur le formulaire d'autorisation (« le compte ») aux fins du paiement par versements mensuels de la prime, incluant les frais de gestion et les taxes applicables pour la (les) police(s) portant le (les) numéro(s) indiqué(s) (« les police(s) »).
3. J'accepte qu'un prélèvement automatique incluant les frais de gestion et les taxes applicables soit effectué dans mon compte mensuellement pour la (les) police(s) indiquée(s). La compagnie me fournira, au moins dix (10) jours avant le premier débit préautorisé, un avis écrit des montants et des dates des débits préautorisés. **Ce montant peut être augmenté ou réduit à une date ultérieure tel qu'il est décrit aux conditions particulières qui me seront émises par la compagnie.** La compagnie devra m'aviser par écrit, au moins dix (10) jours à l'avance, de tout changement aux montants ou dates des débits préautorisés. La compagnie obtiendra mon autorisation pour tout débit ponctuel ou sporadique.
4. Je reconnais que l'institution financière n'est pas tenue de vérifier si le débit préautorisé a été effectué conformément au présent accord, y compris en ce qui concerne le montant, la fréquence ou l'objet du débit préautorisé.
5. Je peux résilier le présent accord en tout temps, moyennant un avis écrit à la compagnie au moins dix (10) jours avant cette résiliation. La compagnie peut m'aviser en tout temps que les débits préautorisés ne sont plus acceptés. Je reconnais que la résiliation du présent accord ne met pas fin au contrat d'assurance conclu entre moi et la compagnie. Si le présent accord est résilié ou si les primes dues ne sont pas payées, les primes régulières payables pour les polices mentionnées seront payables directement à la compagnie conformément à la prime minimum courante requise par la compagnie. Pour obtenir un formulaire type de résiliation ou de plus amples renseignements concernant mon droit de résilier un accord de débits préautorisés, je peux contacter mon institution financière ou visiter le site www.cdnpay.ca.
6. Je possède certains droits de recours au cas où certains débits ne sont pas conformes au présent accord. J'ai, par exemple, le droit de recevoir un remboursement de tout débit non autorisé ou qui n'est pas conforme au présent accord. Je peux contester un débit préautorisé (« un débit contesté ») pour les motifs énoncés ci-dessous, en fournissant une demande de remboursement à l'institution financière :
 - (a) Le débit préautorisé n'a pas été effectué conformément aux dispositions du présent accord;
 - (b) Le présent accord a été résilié; ou
 - (c) La confirmation ou l'avis requis n'a pas été donné.
 Sur la réception d'une demande de remboursement de ma part, dans les dix (10) jours ouvrables après la date de tout débit contesté, l'institution financière est tenue de faire tous les efforts pour me rembourser immédiatement tout débit contesté. Je conviens qu'après cette période, je résoudrai tout différend portant sur un débit préautorisé uniquement avec la compagnie. Pour de plus amples renseignements concernant mes recours légaux, je peux contacter mon institution financière ou visiter le site www.cdnpay.ca.
7. Je conviens que la remise du présent accord à la compagnie constitue une remise de ma part à l'institution financière.
8. Je signalerai par écrit à la compagnie, avant la date prévue du prochain débit préautorisé, tout changement aux renseignements fournis dans le présent accord relativement au compte.
9. Je garantis que toutes les personnes dont la signature est requise au compte ont signé le présent accord.
10. Je comprends et accepte les modalités énoncées dans le présent accord, et je reconnais en avoir reçu copie.


Divulgarion des renseignements personnels et consentement

J'ai fourni les renseignements personnels nécessaires pour le présent plan de paiement. Par la présente, j'autorise la compagnie à recueillir, à utiliser et à divulguer ces renseignements personnels comme permis par la loi, afin d'établir et de maintenir des rapports avec mon institution financière et de faciliter le paiement des primes ou frais exigibles de moi en vertu de mon contrat d'assurance.

Pour contacter le service de la facturation :

☎ 1.855.568.6633

✉ facturation@nbfc.com

 ³ Legal Expense Insurance underwritten by **DAS Legal Protection**
Incorporated and offered through Canadian Insurance Alliance Inc.
105 Adelaide Street West
Toronto (Ontario) M5H 1P9